

## ETAT CIVIL

### Naissance

Liham Mohamed JULIEN

Né le 13/12/2014

Thaïs DE CAO

Née le 24/12/2014

### Décès

Mme Marie Edith AUDIBERT épouse MONTEIL nous a quittés  
Le 20/01/2015.

Une pensée à elle et à toute sa famille

## SERVICE PUBLIC

MAIRIE DE VARENNES

Ouverture au public

Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Mercredi de 13h à 16h30

Vendredi de 13h à 16h30

Téléphone : 05 53 61 07 66

Fax : 05 53 61 72 31

Adresse mail :  
varenn.es.mairie@wanadoo.fr

**M. le Maire assure une permanence aux heures d'ouverture de la mairie**

### URGENCE

Gendarmerie 17 ou 05 53 63 56 30

SAMU 15

Pompier 18

Dépannage eaux 05 53 24 95 19

Dépannage gaz 08 00 47 33 33

Dépannage EDF 09 72 67 50 24



# LE PETIT VARENNOIS



## L'actualité du village de VARENNES

48<sup>ème</sup> bulletin d'information

FEVRIER 2015

Les vœux de M. le Maire

Mes chers concitoyens,

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où se dessinent et où s'expriment des projets et des vœux. C'est également l'occasion de faire un bilan d'étape. De ce point de vue nous travaillons actuellement sur la création d'un site internet pour la commune de Varennes où prochainement vous trouverez toutes les informations concernant la mairie et les activités des associations communales.

Il est également de mon devoir, en ce début d'année, de dénoncer ces actes d'une violence inqualifiable, perpétrés le mercredi 7 janvier et les jours suivants, qui ont endeuillé toute la communauté nationale. Je rappellerai que quand la liberté d'expression est visée, c'est la république et surtout les valeurs qu'elle défend qui sont attaquées.

A l'issue d'une période de réflexion nécessaire, les nouveaux rythmes scolaires ont été validés et mis en place dès la rentrée de septembre. Nous pouvons dire que nous y avons réussi collectivement (communes et RPI) malgré quelques petites difficultés de « jeunesse ». Je tiens à rappeler ici que c'est un effort financier conséquent que la commune a pris dans le cadre de ses engagements pour développer l'éveil des écoliers.

Nous avons également mis en place un nouveau plan de circulation des cars de ramassage scolaire, dont le but principal est de garantir la sécurité des enfants. Dans ce sens, je souhaite maintenant que le stationnement des véhicules parentaux soit plus ordonné devant l'école.

Comme les années passées, nous avons rencontré nos anciens et nous les avons trouvés tous en pleine forme. D'ailleurs dans ce numéro nous félicitons notre aînée, Mme Gaube pour ses 95 printemps...

Concernant la réhabilitation du retable, sa restauration se poursuit chez un artisan ébéniste Lotois qui va lui permettre de retrouver une seconde jeunesse avant son remontage dans l'église de Varennes. L'enveloppe dédiée à la restauration du retable a été respectée. Cependant, des frais complémentaires ont été engagés pour préserver une fresque murale révélée lors de la dépose de celui-ci. A mi - année, nous espérons pouvoir le présenter officiellement à la population.

Pour conclure, les initiatives d'un conseil municipal relèvent, pour la plupart d'entre elles, d'une obligation légale ; mais, à elles seules, elles ne permettraient pas de résoudre tous les problèmes, de répondre à tous les besoins des habitants. Ainsi, je tiens à saluer les efforts accomplis par nos associations, pour relayer ces initiatives et compléter l'action municipale. Ce qui revient à souligner le dévouement de tous ceux qui agissent bénévolement au service de la vie associative.

De même, j'adresse mes remerciements aux conseillers municipaux et aux adjoints au maire pour leur loyauté et leurs engagements.

L'équipe municipale s'associe à moi pour vous présenter des vœux de santé et de partage pour une année 2015 fructueuse et pleine d'enthousiasme.

Bonne et heureuse année à tous les Varennoises et Varennois !!

Le maire Gérard Martin



Quelques liens très utiles en période hivernale  
(risques d'intempéries neige ou verglas)

Conseil général de la Dordogne :

<http://www.cg24.fr>

(rubrique "transport scolaire" et "état des routes")

France Bleu Périgord—fréquence 91.7 FM & 90 FM



## AGENDA

Dimanche 08 Février	Super Loto à la salle des fêtes de St Capraise Organisé par l'APE "Les Enfants d'abord" à partir de 14h30
Dimanche 12 février	Randonnée à BAYAC de 12 km - Départ à 09 h 00
Dimanche 15 Février	Carnaval à Varennes organisé par l'APE "Les Enfants d'abord". Rassemblement à 15h45
Dimanche 22 Février	Quine du comité FNACA de Lanquais à la salle des fêtes de Varennes. (horaires non communiqués)
Jeu di 05 mars	Randonnée à Naussannes pour 8 km - Départ à 14 h 00
Samedi 07 Mars	Repas de l'Age d'or à l'Auberge des Marronniers à 12h00
Dimanche 08 mars	Randonnée à Saint Capraise pour 12 km - Départ à 09 h 00
Dimanche 12 avril	Randonnée à Faux pour 12 km - Départ à 09 h 00
Samedi 02 mai	Randonnée à Mauzac pour 12 km - Départ à 09 h 00
Dimanche 10 Mai	Vide grenier à Varennes Organisé par l'APE "Les Enfants d'abord" de 8h à 18h
Jeu di 04 juin	Randonnée à Lalinde pour 8 km - Départ à 09 h 00

Mairie : 24150 VARENNES

Directeur de le publication : Gérard MARTIN

Tirage : 250 exemplaires

Comité de rédaction : G. Martin, M. Feuille, S. Harel, L. Portello, P. Soulage, S. Grellety.

## VARENNES ET SES SENIORS

Comme chaque année, la commune a souhaité marquer son attention, son affection même, auprès de ses seniors et en particulier ceux ayant atteint ou dépassé le cap des 80 ans. Cette année ils sont 39.

C'est donc avec entrain et grand plaisir que l'équipe municipale a préparé avec soin et distribué avec joie le traditionnel colis de Noël auprès de nos 39 vénérables octogénaires.

Monsieur le Maire a tenu à marquer en particulier cet instant en rencontrant notre doyenne, **madame Marie-Jeanne Gaube, âgée de 95 ans** depuis décembre dernier. C'est une dame en parfaite santé, pleine de vie et de joie qui l'a accueilli, toute émue tant par le présent que par la visite du premier magistrat de la commune. Elle est heureuse de couler des jours heureux à Varennes, en compagnie de son petit chien.

N'oublions pas que nos seniors n'ont pas toujours eu une vie facile. Elle a été souvent rude, laborieuse, traversée par la guerre, mais toujours ponctuée, et c'est heureux, par de grandes joies, comme les naissances d'enfants ou de petits enfants. Malgré les difficultés qui sont les nôtres aujourd'hui, il n'y a guère de comparaison avec leur vécu. Pourtant, ils ont toujours fait face, sans baisser les bras, allant toujours de l'avant. Qu'ils soient un exemple pour nous tous !

Bien entendu, les personnes en maison de retraite ou hospitalisées n'ont pas été oubliées.

La Commune, monsieur le Maire, le Conseil municipal, souhaitent à toutes nos anciennes et à tous nos anciens de nombreuses années de vie, une bonne santé, beaucoup de joie, et leur adressent leurs meilleurs vœux pour 2015.



## Visite du Père-Noël à l'école de Varennes

Le père Noël a rendu visite aux enfants de l'école de Varennes. Surpris, timides, incrédules ou ravis : ils se sont regroupés autour du vieux monsieur au manteau rouge et à la barbe blanche. Il était bien là !

Sa visite s'est accompagnée de la distribution de jeux pour la classe et la cours de récréation, des présents commandés à Intermarché de La-

lindle et qui ont pu encore, pour cette année, faire la joie de tous les enfants. Même la Mairie de Varennes a pensé aux petits écoliers en herbe en offrant à l'école un bac à jardiner et des outils, vivement le printemps (à suivre).

C'est le cœur léger et joyeux qu'ils sont partis en vacances pour profiter des fêtes de fin d'année.

**Merci à tous et bonne année 2015 aux enfants, aux parents et à l'équipe Pédagogique.**



  **La marche est un sport recommandé par tous les médecins pour permettre à chacun de garder une bonne santé, un lien avec la nature.**  

Pour les dates voir l'agenda

Et si vous désirez plus de renseignements, pour ceux qui ont Internet, chercher « Les marcheurs de la Vallée de la Dordogne » vous trouverez toutes les informations ou sur le site de la Mairie de Lalinde. Chez nos voisins de Lanquais, tous les 2èmes jeudis du mois, vous pouvez venir marcher de 14 h à 16 h. Rendez-vous à 14 h devant l'église de Lanquais, un responsable de l'Amicale Laïque vous fera découvrir les chemins de nos villages.

Vous voulez en savoir plus : **06.60.42.84.37**



## JOUR DE L'AN

\* L'année civile a-t-elle toujours commencé le premier Janvier ?

\* Que nenni, au VIème siècle, qui marque le début de l'Etat France, pays des Francs (Francs= furieux ou féroces !) le premier jour de l'année est célébré le 1<sup>er</sup> Mars, avec le renouveau.

\* Sous Charlemagne, Empereur à la barbe fleurie, la nouvelle Année débute à Noël, date choisie pour son couronnement en 800.

\* A partir du Xème siècle, avec les rois Capétiens, Pâques, fête mobile marque le début de l'année.

\* Il faut attendre Charles IX, et l'Edit de Roussillon du 9 Aout 1564, qui donne une date fixe et uniforme dans tout le

royaume, et fixe le début d'année au premier Janvier. Janvier, mois sous le signe de Janus Dieu antique de la Paix, représenté avec deux visages, l'un qui regarde le passé et l'autre l'avenir...

Au cours de la Révolution française, un calendrier républicain est établi, il porte des noms évocateurs du temps, des travaux des champs.... Mis au point le 22 Septembre 1792, il entre en vigueur le 6 Octobre 1793 rebaptisé :15 Vendémiaire An II.

L'année civile commence donc en Octobre/ Vendémiaire. 1806 voit la reprise du calendrier grégorien, et les festivités du jour de l'An le premier Janvier .

## La poule au pot Périgourdine à la farce noire et à la sauce de Sorges

*Ingrédients pour 8 personnes :*

1 belle poule d'environ 2 kg, 150g de mie de pain rassis, 3 oignons, 150g de chair à saucisse, 2 jaunes d'œufs, une pincée de quatre épices, 2 à 3 cuillerées à soupe de graisse de confit, 500g de carottes, 500g de navets, 500g de poireaux, 500g de bettes, une petite branche de céleri, 2 clous de girofle, 1 bouquet garni, sel et poivre. Pour la sauce Sorges : 2 œufs, 3 échalotes, un petit bouquet de persil plat, une petite touffe de ciboulette, 6 cuillerées à soupe d'huile de noix, 2 cuillerées à soupe de vinaigre de vin blanc, sel, poivre.

La poule au pot est dite « à la farce blanche » quand la mie de pain est trempée avec du lait, et « à la farce noire » quand elle est trempée avec le sang de la volaille! il faut donc disposer de la poule vivante pour pouvoir préparer cette recette.

Hacher les abats (foie, cœur, gésier) de la poule avec un oignon, malaxer ce hachis avec la chair à saucisse, la mie de pain trempée de sang, les jaunes d'œufs, du sel, du poivre et le quatre épices; bourrer la cavité ventrale de la poule avec cette farce, recoudre l'ouverture avec du fil de cuisine et brider.

Faire fondre la graisse dans une grande marmite assez haute et y faire dorer la poule de tous côtés; quand elle est bien dorée, la mouiller avec 4 à 5 litres d'eau bouillante, de manière à la recouvrir largement. Faire prendre l'ébullition, puis saler, couvrir à demi et laisser cuire pendant une heure sur le feu ramené à doux.

Pendant ce temps, préparer les légumes : éplucher les carottes, les navets, les poireaux, les côtes de bettes (en n'en conservant que les feuilles vertes) et la branche de céleri. Les introduire dans la marmite au bout d'1 heure de cuisson, ainsi que le second oignon en quartiers et le troisième piqué de clous de girofle, et le bouquet garni; poursuivre la cuisson pendant 1 h 30 à 2 h selon le degré de tendreté de la poule.

Pendant la cuisson de la poule, préparer la sauce de Sorges : faire cuire les œufs à la coque (autrefois on les faisait cuire sous la cendre), les ouvrir, prélever les jaunes, les mettre aussitôt dans un bol et les délayer tout doucement avec du sel, du poivre de l'huile de noix et du vinaigre de vin blanc, un peu comme on monte une mayonnaise. Par ailleurs, verser un peu de bouillon de cuisson dans chaque coquille d'œuf pour finir de faire cuire le blanc. Peler et hacher très finement les échalotes, trier, laver et ciseler les herbes (persil et ciboulette), incorporer le tout à la sauce ainsi que les blancs d'œufs durs hachés menu à la fourchette.

Pour servir : retirer la poule et les légumes de la marmite et les tenir au chaud; passer le bouillon et le servir tel quel ou sur des tranches de pain grillé, ou encore y faire cuire du vermicelle pendant dix minutes; ensuite, découper la poule en dégageant la farce, dresser les morceaux sur un plat de service bien chaud les entourer avec les légumes et disposer la farce noire tranchée au milieu; présenter la sauce de Sorges à part dans une saucière.

Ne vous laissez pas impressionner par la liste des ingrédients ou la longueur de la préparation, elle paraît plus compliquée qu'elle ne l'est en vérité.

# LA VIE ASSOCIATIVE



## Les Activités de l'A.P.V.

Le 6/12/2014, Nelly Rigoulet, secrétaire générale de l'association « Les Pesqueyroux » a eu l'obligeance de répondre favorablement à la demande de l'A.P.V. et donné une conférence sur le thème de « La gastronomie et les Manières de table périgordines au XVIIIème siècle. »

Une cinquantaine de personnes ont suivi avec intérêt l'exposé concocté par Nelly, appris avec étonnement l'ordonnancement de la table, le rôle du laquais, les différences des mets servis aux tables seigneuriales, ou aux tables des manants... Dans une ambiance très conviviale, les questions ont fusé, les réponses parfois surpris.

Monsieur le Maire de Varennes et plusieurs représentants des municipalités voisines nous avaient fait l'honneur de leur présence.

A l'issue de l'exposé, N. Rigoulet a dédié son livre sur le thème choisi.

Les bénévoles de l'A.P.V. ont proposé pâtisseries, sets de table, opuscules et offert des boissons. (Il est bon de rappeler que l'A.P.V. a aussi des activités culturelles : conférences, expositions, concerts ....)



## Comité des fêtes

L'assemblée générale ordinaire du Comité des fêtes s'est tenue le 29 Novembre 2014.

Le président ouvre la séance par un mot de bienvenue et en guise de préambule, nous annonce la défection de 3 membres. Mais, pour une fois, ô joie, de nouvelles têtes apparaissent dans l'assistance.

Le rapport financier de l'association, présenté par notre trésorière, s'avère satisfaisant, ce qui nous met le moral au beau fixe. Et va nous permettre, comme à l'accoutumée, d'investir dans le matériel de restauration notamment, matériel qui, rappelons-le, sert également aux autres associations.

Nous procéderons au renouvellement du bureau, qui s'apparente plutôt à un jeu de chaises musicales, étant donné que les vocations, que nous réclamons à cor et à cris dans ce média depuis des années, tardent à se manifester!!

Pourtant c'est sympa le Comité des fêtes!!

La fête annuelle est ensuite évoquée: elle aura lieu cette année les 27 et 28 Juin avec son lot habituel d'animations.

Et, en Septembre, nous participerons évidemment à l'organisation de la « Varennoise ».

Nous clôturons cet événement par un repas « poule au pot » et ses nombreux corollaires, concoctés par les talentueuses petites mains du Comité.

Savoureux et convivial.

M.B.

## Age d'Or

**Samedi 07 mars 2015 à 12 h 00**  
**repas Auberge des Marronniers ouvert aux personnes non adhérentes au Club.**

**Contact :**  
**M. Jean-François FOURAN :**  
**06.33.35.91.45**



Un petit canapé offert par la mairie de Lanquais pour les enfants de la garderie de Varennes



## Installation de détecteur de fumée\*

Mise à jour le 01.01.2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

### Détecteurs de fumée dans le logement (appartement, maison)

#### Objectifs

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie
- et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

#### Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

**À noter :** il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant

#### Obligation d'installation

Le détecteur doit être fourni et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location, d'ici le 8 mars 2015.

Avant cette date et si le logement est occupé par un locataire, une alternative est offerte au bailleur qui peut :

- soit, fournir le détecteur à son locataire
- soit, lui rembourser l'achat.

Dans ces 2 cas, il appartiendra au locataire de procéder à la pose du détecteur.

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Il doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

#### Obligation de vérification

À partir du 8 mars 2015, la vérification de présence et du bon fonctionnement du détecteur sera faite au moment de la mise en location du logement lors de [l'état des lieux d'entrée](#).

L'obligation d'entretien et de remplacement du détecteur appartient à l'occupant du logement. Ainsi, dans un logement loué, le locataire doit veiller en cours de bail au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant et en remplaçant les piles ou le détecteur (en cas de défaillance)

#### Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit **notifier** l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Aucune sanction n'est actuellement prévue par la réglementation en cas de non installation du dispositif.

Les compagnies d'assurance ne pourront d'ailleurs pas se prévaloir du défaut d'installation du détecteur pour s'exonérer de leur obligation d'indemniser les dommages causés par un incendie dans les logements.

\*Extrait du site <http://vosdroits.service-public.fr/>

## Elections départementales en Dordogne\*

**Au soir du 29 mars 2015**, la Dordogne aura renouvelé son assemblée départementale. Avec pas mal de changements à intégrer avant de voter...

**Les 22 et 29 mars 2015**, les électeurs seront appelés aux urnes pour le renouvellement complet de l'assemblée départementale. Mais rien à voir avec le scrutin cantonal tel qu'on le connaît depuis la première loi de décentralisation de 1982. D'ailleurs, il faut désormais parler d'élections départementales pour choisir les conseillers départementaux.

S'il y a moitié moins de cantons, il n'y aura pas moins d'élus. Ils seront toujours 50 à siéger à compter du mois d'avril. En revanche, ils seront deux élus par canton, quelle que soit la taille de celui-ci.

Autre grand changement, il y aura autant d'hommes que de femmes. Chacun des élus aura en outre un suppléant du même sexe, que lui ou elle, pour garantir la parité en cas de remplacement. Quatre noms figureront donc sur les bulletins, et on ne pourra en rayer aucun sous peine de nullité. Pas question de panacher.

Le renouvellement concernera aussi, quelle que soit la future majorité, la présidence du Conseil général qu'on appellera départemental. Bernard Cazeau, réélu sénateur en septembre, a en effet décidé de ne pas se représenter. Un changement d'importance quand on sait qu'il a été élu sans discontinuer conseiller général du canton de Ribérac depuis 1976 et président depuis 1994.

\*Extrait du Sud-Ouest du mercredi 28 janvier 2015

## Les nouveaux cantons



## Location de la salle des fêtes: nouveaux tarifs.

Le conseil municipal a décidé d'actualiser les tarifs de location de la salle des fêtes. Cela prend effet le 1er février 2015. La location de la salle est désormais ouverte aux personnes n'habitant pas la commune.

		ANCIEN		NOUVEAU	
		ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER
WE	Contribuable de la commune	70 €	100 €	100 €	130 €
	Particuliers hors commune			180 €	250 €
Location à la journée en semaine		30 €	40 €	50 €	50 €
Caution		150 €	150 €	300 €	300 €

## Évolution de la collecte des ordures depuis 2000



C'est en 2000 que le tri sélectif a été mis en place avec le ramassage des sacs jaunes. Auparavant les ordures ménagères étaient toutes enfouies ou incinérées. Le tonnage annuel était en moyenne de 100 tonnes pour notre commune. Le passage au recyclage a permis de le réduire à 88,60 t dès la 1ère année, celui des sacs jaunes étant de 17,61 t. La filière du tri sélectif s'est élargie, nous nous sommes tous disciplinés et astreints à recycler ce qui pouvait et devait l'être. En 2013 le tonnage des ordures ménagères était de 70,41 t, en 2014 de 68,49 t soit une baisse de 1916,63 kg, presque 2 tonnes !!! Pour les sacs jaunes en 2013 le tonnage était de 16,054 t et en 2014 de 16,044 t, Soit seulement 10 kg en moins. Aujourd'hui nous avons fait de grands progrès. Mais si nous sommes plus attentifs à favoriser le tri sélectif, le compostage des déchets verts, nous pourrions augmenter davantage le recyclage et diminuer l'enfouissement. Il est même possible d'espérer inverser les tonnages des ordures ménagères enfouies et des sacs jaunes recyclables. A titre d'exemple, la ville de San Francisco aux USA qui collecte à presque 100% les ordures, a réussi à en équilibrer le budget grâce aux recettes provenant du recyclage du tri sélectif. Nous avons donc une grande marge de progression !!! Nous œuvrons pour nos enfants, pour les générations futures. Ne leur laissons pas une poubelle en guise de planète.

## La liberté d'expression est un droit

**JE SUIS CHARLIE**

La tragédie du 7 janvier jette un éclairage brutal sur le nécessaire combat livré pour la liberté à exprimer ses opinions, en particulier dans les médias. Celui que mènent quotidiennement les dessinateurs de *Charlie Hebdo* ou les journalistes du monde entier autant que celui que doit revendiquer tout individu disposant de son droit de publication. Dans les sociétés les plus démocratiques autant que sous des régimes autoritaires.

Le respect, ça change la vie !

La valeur du RESPECT est universelle. Chaque être humain, quelles que soient son origine, sa culture, sa religion, son milieu social et son rang hiérarchique, a des devoirs de RESPECT envers l'autre.

**M**adame Brigitte ALLAIN, député de la Dordogne, nous a fait l'honneur de venir voir les élus Varennois afin d'échanger sur l'avenir de la commune.....

## Ce qui change à partir du 1er janvier 2015

Publié le 30.12.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)  
Retrouvez dans notre dossier les principaux changements au 1er janvier 2015 : Smic, RSA, ASS, prestations familiales, compte personnel de formation, compte pénibilité, taux d'intérêt légal, tarifs du gaz, prix du timbre,



### Salaire minimum de croissance

Le salaire minimum de croissance (Smic) est revalorisé à hauteur de 0,8 %, le nouveau montant horaire brut étant fixé à 9,61 euros.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Smic horaire : + 0,8 %

### Revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) augmente de 0,9 % ; le montant forfaitaire mensuel du RSA pour une personne seule sans enfant par exemple passe à 513,88 euros.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Revenu de solidarité active (RSA) : + 0,9 %

### Allocation de solidarité spécifique

Un décret publié au Journal officiel du 31 décembre 2014 fixe le montant journalier :

de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) à 16,25 euros et de sa majoration à 7,07 euros,

de l'allocation équivalent retraite (AER) et de l'allocation transitoire de solidarité (ATS) à 35,09 euros,

de l'allocation temporaire d'attente (Ata) à 11,45 euros.

[Journal-officiel.gouv.fr](http://Journal-officiel.gouv.fr) - JO du 31 décembre 2014 : décret n° 2014-1719

### Prestations familiales

Les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales sont revalorisés de 0,7 %.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Allocations destinées aux familles

### Compte personnel de formation (CPF)

Le CPF qui entre en vigueur dans le secteur privé suit chaque individu à partir de 16 ans tout au long de sa vie professionnelle même en cas de changement d'emploi ou de chômage (compte crédité chaque année dans la limite d'un plafond de 150 heures).

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Compte personnel de formation

### Compte pénibilité

Travail de nuit, en équipes successives alternantes ou encore travail répétitif... Dans le cadre de la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité, les salariés exposés à certaines situations obtiennent des points. Ce compte qui est plafonné à 100 points sur l'ensemble de la carrière peut être utilisé notamment pour un passage à temps partiel sans baisse de rémunération ou encore un départ anticipé à la retraite.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Compte pénibilité

### Taux d'intérêt légal

Les taux de l'intérêt légal sont fixés pour le 1er semestre 2015, l'un pour les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, l'autre pour tous les autres cas. Le taux d'intérêt légal est utilisé dans plusieurs domaines pour calculer les pénalités en cas de retard de paiement d'une somme d'argent.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Taux d'intérêt légal

### Plafond de la Sécurité sociale

Le plafond de la sécurité sociale est revalorisé de 1,3 % par rapport au plafond 2014. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de la Sécurité sociale.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Plafond de la sécurité sociale

### Tarifs du gaz

Les tarifs réglementés de GDF Suez vont augmenter de 1,8 %.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Gaz : les tarifs réglementés augmentent

### Prix du timbre

Les prix du timbre vont augmenter de 7 % en moyenne, la lettre prioritaire passant à 76 centimes d'euro.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Timbres : + 7 % en moyenne

### Tarifs SNCF

TGC, Intercités, TER : les prix de certains billets de train augmentent de 2,6 %.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - SNCF : + 2,6 %

### Courses des taxis

Le prix de la course peut être majoré de 1 %, cette majoration étant répartie entre les trois composantes de la course (prise en charge, indemnité kilométrique, heure d'attente ou de marche lente).

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Taxis : + 1 %

### Tarifs de fourrière à Paris

Pour une voiture particulière, les frais d'enlèvement sont fixés à 150 euros et ceux de garde en fourrière à 29 euros par jour. Pour les cyclomoteurs, motos, tricycles et quadricycles à moteur, les frais d'enlèvement sont fixés à 49 euros par jour et ceux de garde en fourrière à 29 euros par jour.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Fourrière : nouveaux tarifs pour Paris

### Soldes

Les soldes saisonniers (dates fixes) vont durer 6 semaines en hiver et 6 semaines en été (contre 5 semaines auparavant) tandis que les 2 semaines supplémentaires de soldes flottants (dates libres) par an vont être supprimées.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Soldes : quoi de neuf ?

### Bisphénol A

Le bisphénol A qui est un composant chimique considéré comme un perturbateur endocrinien est interdit sur tous les contenants alimentaires (bouteilles en plastique, canettes ou boîtes de conserve).

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - Bisphénol A

### Euro

La Lituanie est le 19e pays européen à faire partie de la zone Euro, en adoptant l'euro comme monnaie officielle.

[Service-public.fr](http://Service-public.fr) - La Lituanie adopte l'euro